

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

LE LEGUER

Département des CÔTES D'ARMOR (22) / Commune de LANNION (22300)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Pont Saint-Anne de Lannion	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Le pont de Saint-Anne n'est pas spécifiquement indiqué sur le Scan Littoral mais la chapelle Ste-Anne est mentionnée qui laisse supposer le nom du pont à proximité. Positionnement confirmé par google map et par la donnée SIG transmise par la DDTM 22 reproduite à l'identique.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

